

**Jean Daniel CHAOUI**  
**CONSEILLER ELU**  
(Madagascar-Comores-Maurice-Seychelles)

## ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER



[www.afe.org](http://www.afe.org)

Tananarive, le 17 mai 2020

M. Alain Fortin  
Consul Général Tananarive

### Lettre ouverte concernant l'aide sociale à Madagascar

Monsieur le Consul général,

Analyse du dispositif d'aide sociale à Madagascar au 18/05/2020.

Après de nombreux échanges avec des acteurs du dispositif d'aide sociale en place en cette période de pandémie du Covid 19, je vous propose une analyse de la situation présente à Madagascar.

Cette démarche a pour objet de mieux comprendre la logique de l'intervention sociale du Ministère en direction de nos compatriotes à Madagascar et plus largement à l'étranger.

Le gouvernement, par l'intermédiaire des trois ministres Messieurs Le Drian, Darmanin et Lemoyne, lors d'une conférence de presse, a présenté un panel des mesures destinées aux Français de l'étranger face à la pandémie de Covid 19 et aux difficultés qu'elle entraîne, dont 50 millions attribués à l'aide sociale. Ces crédits de 50 millions d'euros ont pris l'appellation d'aide exceptionnelle auprès des postes.

Cette aide exceptionnelle est actuellement proposée par le poste sous la forme d'une information diffusée sur le site de l'ambassade France et a fait l'objet d'une information auprès du réseau des OLES de la grande île. Notons que cette aide exceptionnelle est pondérée par famille à 60,77 euros et à 40,52 euros par enfant. Je note la modicité de ces sommes proche du dérisoire. Cette aide est non renouvelable et exclut les compatriotes déjà bénéficiaires d'une aide sociale. Il

64 Bis FM Morondava Antehiroka  
AMBOHIDRATRIMO 105  
MADAGASCAR

E-mail : [jd.chaoui@blueline.mg](mailto:jd.chaoui@blueline.mg)  
Blogg : <http://adfe-madagascar.blogg.org/>  
Tél: (00 261) 20 22 589 20  
Mobile: (00 261) 32 40 283 36

est indiqué aux demandeurs de s'adresser en premier lieu à leur famille avant de s'adresser au dispositif d'aide sociale de l'Etat.

Le poste a reçu 199 demandes d'information en ligne pour aucun dossier retenu de demande de secours occasionnels et 3 cas dirigés vers le CMS.

Bilan d'une semaine :

- Réponses des familles aux messages d'information et de demande de confirmation de la part du service social : 38%
- demande effective d'aide financière : 0,5%.

Ce constat, dans un pays dont on connaît la paupérisation de la population en général et d'une partie de la communauté française en particulier, me laisse perplexe.

D'autre part, les OLES ont reçu récemment leur subvention annuelle et la subvention du STAFE pour ceux qui avaient été retenus. Ces deux subventions étaient initialement liées à des projets sociaux précis. La consigne qui leur est donnée est de réaffecter ces crédits à l'aide sociale immédiate, ce qu'ils font depuis quelques semaines. Il me revient que les OLES des principales villes soutiennent un grand nombre de famille directement par des paniers de vivre réguliers : par exemple plus d'une soixantaine de familles à ce jour sur Tananarive, proche près de quatre-vingts sur Majunga... Le nombre de famille ne fait qu'augmenter chaque jour, et les aides vont devoir se renouveler, la situation ne pouvant que se dégrader encore pendant quelques mois.

Je suppose que le constat serait le même dans les autres OLES.

De fait, nous assistons à un glissement de la prise en charge de l'aide directe aux familles par les OLES sur leurs ressources propres pendant que l'aide exceptionnelle octroyée par le gouvernement est inemployée.

Cette conclusion m'inquiète car elle indique un dysfonctionnement du dispositif au détriment des Familles et des OLES qui vont se voir très vite démunies.

Plusieurs pistes de compréhension :

- La proximité des OLES est un facteur de facilité, les procédures du service social en ligne un facteur de complexité pour les familles concernées.
- La démarche de l'administration concernant l'aide exceptionnelle se trompe de public cible à Madagascar, le public cible est plus déficient que celui apte aux démarches proposées.

- Les conditions posées pour l'accès à l'aide exceptionnelle sont « excluantes »: avant d'accéder à l'aide exceptionnelle il faudrait : pas de familles pour aider, pas d'amis pour aider, pas d'aides sociales... Ces conditions ne font pas sens dans la situation présente.

Mon propos est donc de vous demander une réflexion collective et un repositionnement à partir de ce constat : il apparaît nécessaire de réorienter ce dispositif et de le rééquilibrer afin que d'une part, les OLES ne se voient pas « démunies d'ici quelques semaines » et afin que l'aide sociale exceptionnelle annoncée par le gouvernement soit réellement utilisée à Madagascar.

Ceci implique que je ne valide pas, en qualité d'élu, le dispositif actuel, pour les raisons exposées.

Je vous présente Monsieur le Consul général, l'expression de mes respectueuses salutations.

Copie Monsieur l'Ambassadeur de France  
Copie Conseiller consulaire Madagascar  
Copie Collectif et Responsables des OLES à Madagascar  
Copie Groupe Français du Monde Ecologie et Solidarite à l'AFE

Jean-Daniel Chaoui  
Président de Français du Monde Madagascar  
Conseiller consulaire et Conseiller à l'Assemblée des Français de l'Etranger

